



## **Compte rendu du CHSCT de la DiSI RAAB du 19 octobre 2021**

Nous avons commencé le CHS par une déclaration liminaire relative à la situation d'un collègue à Nevers qui après un congé maladie est inquiet des conditions de son retour.

Erreur de communication, manque de bienveillance et d'écoute, les raisons de ce type de problème sont malheureusement toujours les mêmes.

Aujourd'hui on se retrouve dans une situation où le retour du collègue n'est pas défini : sur quelles missions, dans quel collectif de travail ?

Espérons que la situation trouve une solution dans un cadre apaisé, nous le souhaitons vivement pour le bien du collègue. Le président du CHS a insisté sur le fait que le collègue devait être rassuré.

Rappelons sur le sujet qu'il existe, notamment à destination des encadrants, des formations financées par le CHS pour la prévention des risques psycho sociaux et l'amélioration de la qualité de vie au travail. C'était notamment le cas à Lyon le 18/10/21 avec la formation « à guichets fermés ». On peut se demander si les personnes les plus concernées ont bien suivi ce genre de formation.

Après la validation des procès-verbaux, on déroule les différents points à l'ordre du jour, en commençant par le budget.

### Budget

Sur ce sujet peu d'actualités s'agissant d'un budget de fin d'année. On constate avec satisfaction que les crédits non consommés sont réduits et qu'il ne devrait pas y avoir de perte d'ici la fin de l'année.

On aborde le sujet des sièges ergonomiques au domicile pour les personnes en télétravail, ce n'est pas impossible mais cela pourrait poser un problème de budget. Il faudra voir au cas par cas pour les aménagements nécessaires.

Le point suivant concerne les inspecteurs de santé et sécurité au travail (ISST) qui ont rendu des rapports suite à des visites sur plusieurs sites de la DiSI.

### Rapports des ISST

Le premier rapport concerne Grenoble. Le principal problème tient au fait que la DiSI n'est pas gestionnaire des locaux, c'est la DDFiP 38 le gestionnaire de site.

De cette complexité administrative découle une diffusion des responsabilités, et on regrette de le constater, une inertie dans la prise des mesures nécessaires. C'est surtout le cas pour des points qui ont provoqué un accident dans le passé, en 2018.

On intervient pour préciser que si certains travaux sont à prendre en charge par la DDFiP 38, cela n'empêche pas la DiSI de prendre des mesures de prévention dès connaissance du rapport de l'ISST. On aurait pu ainsi limiter l'accès aux ascenseurs, cela n'a pas été fait il nous semble.

Force est de constater que le rapport de l'ISST permet de débloquent certaines situations et de trouver des crédits pour réparer des matériels endommagés, comme un défibrillateur.

Après Grenoble, c'est Clermont (Guichard, Parlette et antenne du siège DiSI) qui fait l'objet d'un rapport de l'ISST.

Parmi les points les plus marquants, les photos donnent une impression d'encombrement important de plusieurs issues de secours, et de risque de départ d'incendie du fait de cumul de papiers près d'équipements électriques.

A priori tout a été réglé mais la nature ayant horreur du vide il appartient à chacun de s'assurer du maintien de ces mesures de précaution.

Le dernier rapport concerne la CID de Cusset pour laquelle seules des mesures de prévention mineures sont à respecter.

Il faut souligner la qualité des rapports des ISST qui apportent un éclairage très utile pour les travaux du CHS.

Le sujet de la relance des délégations du CHS a été abordé à l'occasion de la présentation de ces rapports, on espère que cela sera suivi d'effets.

### Dossier de présentation de fermeture de l'atelier d'acquisition de données (ADO) de Clermont-Ferrand

Les entretiens ont débuté avec les agents.

Priorité au maintien sur place pour les agents proches de la retraite.

Le mécanisme de maintien du pouvoir d'achat et de maintien de la prime des personnes concernées est rappelé (garantie de la prime pendant 3 ans, renouvelable une fois).

La CGT s'est opposée depuis son annonce à la fermeture de l'ADO de Clermont, d'autres solutions existaient.

### Suivi des déclarations d'accidents du travail

Sur les déclarations d'accidents du travail, on note la première déclaration d'accident du travail pour une personne en télétravail. C'est l'occasion de rappeler un point que nous avons évoqué depuis le premier confinement, à savoir que les règles sont les mêmes en matière d'accident du travail que l'on soit sur site dans un ESI ou chez soi en télétravail.

Quelques déclarations ont été faites depuis le dernier CHS et traitées par la direction. C'est l'occasion pour nous de vous rappeler que le registre existe et permet d'attirer l'attention sur certains points qui doivent faire l'objet d'une alerte particulière.

### Questions diverses

Le médecin de prévention indique que pour la situation des personnes vulnérables, le retour sur site, même partiel, est soumis à son autorisation.

A Meyzieu un audit bruit devra être fait début janvier et un audit sur la qualité de l'air peu après

Devant la difficulté à faire porter les EPI (Équipements de Protection Individuels) et en particulier les bouchons d'oreille, nous avons proposé de rechercher une prestation qui consisterait à faire porter à des volontaires un casque reproduisant le bruit continu d'un acouphène. Ce type d'expérience, qui existe pour faire prendre conscience par exemple de l'effet de l'alcool sur la vision, aurait pour but de sensibiliser les agents de l'atelier au risque encouru en l'absence de port de ces bouchons d'oreille.

Concernant les jauges pour les différentes salles de la DiSI, la direction précise qu'elle publie sur Ulysse les modifications. Pour les salles de réunion, on est passé à 4m<sup>2</sup> par agent, Il y a une affiche devant chaque salle qui indique la jauge maximale autorisée.

Pour les collègues retraités qui voudraient assister à des réunions syndicales à la DiSI, le président du CHS dit qu'il n'y a pas de problème. Si quelqu'un vient les chercher à l'accueil, pas de problème.

La faible participation au stage de prévention des risques psycho-sociaux a donné lieu à un débat sur les actions à mener pour y remédier. Il a été proposé d'interroger les participants afin de rédiger un retour d'expérience à publier sur Ulysse pour faire naître l'envie de s'inscrire aux prochaines sessions.

Concernant la situation des collègues de l'ESI de Dijon, le président du CHS indique qu'il continue à suivre le dossier de l'exploitation de l'application PEZ de près et n'hésite pas à intervenir au plus haut niveau pour lisser les travaux demandés à l'équipe

Enfin, un groupe de travail se réunira fin novembre sur les résultats de l'enquête RPS, on remercie ceux qui y ont participé.

*La CGT était représentée à cette réunion par Olivier Delemar et Assma Boukhris en qualité de titulaires, Michel Celso et Jean-Eudes Bour en qualité de suppléants, Sylvie Marcel en qualité d'experte.*